



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 24
- procurations : 3
- ayant pris part au vote : 27

DÉLIBÉRATION n° 2025/163

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 05 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Philippe LACOSTE et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON,

Absents : Isabelle ORTE et Rony BARTHE
Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Administration Générale - Demande de dérogation préfectorale au repos dominical - Consultation pour avis

Considérant que l'association AFP France Handicap, sis 9 rue des Gargousses à Tarbes (Hautes Pyrénées), sollicite l'autorisation de faire travailler six salariés le dimanche 26 janvier 2026 dans le cadre de l'accompagnement des adhérents lors du repas annuel du Nouvel An organisé au restaurant de la Demi-Lune à Lannemezan.

Considérant que la dérogation au repos dominical peut être accordée conformément aux articles L.3132-20, L.3132-21 et R.3132-16 du Code du travail.

Elle nécessite l'avis :

- du Conseil Municipal de la ville concernée,
- de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- des organisations professionnelles syndicales patronales et salariées.

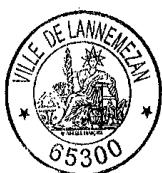
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DONNE

- Un avis positif sur la demande présentée par l'association AFP France Handicap.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 19 décembre 2025